

62
RÉPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE NATIONAL DE L'ÉDUCATION
ARRONDISSEMENT DE KIGALI.
=====

Kigali, le 15/01/1978.
N° 07.03/KG/.223.

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur, Seigneur

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Comme suite à votre lettre du
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous
êtes affecté(s) dans le secteur scolaire K.P.N.E.N.E.
.....

L'Inspecteur de secteur vous désignera
votre poste d'attache.

L'Inspecteur d'Arrondissement

SEKAMONYO Faustin.-

Copie pour information à:

M. l'Inspecteur de Secteur
K.P.N.E.N.E.

.....
A. N. K.

.S./c.b./
que Rwandaise



MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Kigali, le 25 Mars 1981

N° 09.03/1716

Monsieur NBANJURERA François-Xavier
Secteur Scolaire KANZENZE
Arrondissement de KIGALI.-

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

Démission pour
raison de maladie.-

Fr
faire copie
à son Insp. secl.
11/4/81

d.
Don ✓

Monsieur,

Me référant aux articles 25, point 2 et 74, alinéa 2 de l'Arrêté Présidentiel portant Statut des Agents de l'Administration Centrale auquel les enseignants sont assimilés, compte tenu de l'av n° 484/C.H.K/80 du 04 Juin 1980 de la commission médicale faisant état de votre santé incompatible avec les fonctions d'enseignant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes relevé de vos fonctions d'enseignant à partir du 1er Avril 1981 et libre de tout engagement.-

MUTEMBEREZI Pierre-Claver,
Ministre de l'Education Nationale.-

Copie pour information à

- Monsieur le Directeur des Services Financiers de l'Enseignement KIGALI.-
- ✓ Monsieur l'Inspecteur d'Arrondissement KIGALI.-

/COPIE/

Kigali, le 4 Juin 1980.

N° 484/C.H.K./80

Monsieur le Ministre de la
Santé Publique KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Conformément à votre lettre n° 14/896/2.6.OI/80
du 8 mai 1980, nous nous sommes réunis en commission médicale le 27/5/80 et
nous avons examiné Monsieur NSANZUWERA François Xavier.
L'examen clinique et les examens biologiques et radiologiques montrent, en
effet, que Monsieur NSANZUWERA, présente un état de santé incompatible avec
les fonctions d'enseignant.
Il est, toutefois, capable d'exercer une fonction de bureau.-

Docteur KAYITHIGI Joseph
Médecin INTERNISTE au C.H.K.

Sé

Docteur KANYANGABO Faustin
Médecin CHIRURGIEN au C.H.K.

Sé

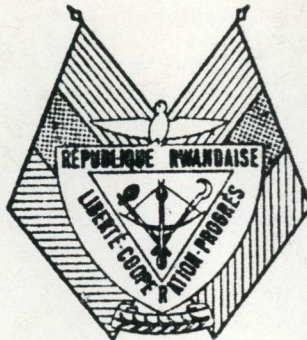
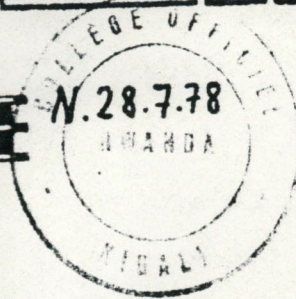
Dr. SEZIBERA A.
Médecin CHIRU-
RGIEN au C.H.K.

Sé

Copie pour information à:

- Monsieur NSANZUWERA François-Xavier
B.P. INYAMATA.

DIPLOME



Humanités

Pédagogiques

Section Normale Moyenne

Au Nom du Président de la République Rwandaise

Le Jury de l'Examen de fin d'Etudes de l'Ecole Collège Officiel

Attendu que M NSANZUWERA François né à KANZENZE

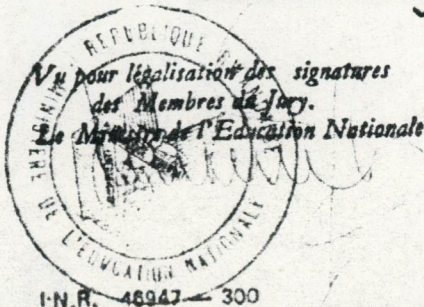
KIGALI le 1956 a subi avec Satisfaction (66,8 %)

l'examen de fin d'études de la Section Normale Moyenne portant sur les cours suivants : Religion ou Morale, Kinyarwanda, Français, Anglais, Histoire, Géographie, Mathématiques, Dessin, Physique, Chimie et Biologie, Education Civique, Esthétique et Physique, Eléments de Psychologie, Pédagogie et Méthodologie.

Attendu qu'il a suivi avec fruit les cours facultatifs de _____

Confère au récipiendaire le diplôme d'INSTITUTEUR, au terme de sept années d'études secondaires.

Donné à Kigali, le 30.06.1978



Le Président

Les Membres

Le Titulaire

[Handwritten signatures of the President, Members, and Titulaire]